

Moineau

Moineau domestique

Nom scientifique *Passer domesticus***Famille** Passeridae**Synonymes**

Photos: Asconit (G.Moynot)

DESCRIPTION

Allure générale

Petit passereau mesurant entre 14 à 18 cm pour un poids moyen de 30 g. Le mâle possède une calotte grise sur le sommet de la tête, devenant roux marron sur la nuque, et des joues blanches. Le front, le bec et la gorge sont noirs. Le dos et les ailes sont marron striés de noir. Les parties inférieures sont gris clair. La femelle et le jeune sont plus ternes, de couleur brun beige, striés de noir sur le dos, avec le dessous clair.

Signes caractéristiques

Ne pas confondre avec le cardinal (*Foudia madagascariensis*) qui hors période de reproduction à un aspect et un plumage très proche du moineau



ÉCOLOGIE

Alimentation : Opportuniste, omnivore et grégaire, il se nourrit pour l'essentiel de graines et d'invertébrés divers mais aussi de bourgeons et de fruits.

Reproduction : La reproduction, indépendante des saisons en zone tropicale, a lieu toute l'année.

Habitat : Oiseau qui apprécie particulièrement la proximité des habitations humaines, il fréquente aussi les habitats modifiés comme les cultures et les zones rurales.

Comportement général : Oiseau grégaire rencontré le plus souvent en petits groupes de quelques individus. Il est assez peu farouche en particulier en ville où il n'hésite pas à fréquenter les terrasses et autres zones de pique-nique.

ÉTAT D'INVASION

Réunion : Le moineau a été introduit vers 1845, probablement à partir de populations européennes ou asiatiques. Il occupe aujourd'hui la totalité des zones urbaines et agricoles de l'île. On le rencontre du littoral jusqu'en altitude à près de 2000 m. Il est aussi présent dans les zones de végétation naturelle, y compris les forêts.

Monde : Le moineau domestique est probablement originaire de régions arides du Sud-Ouest de l'Asie. Il est devenu très tôt dépendant des occupations humaines, notamment pour sa nourriture. Il est aujourd'hui présent dans la plupart des régions du monde et est considéré comme envahissant dans plusieurs pays dont les Etats Unis.
Références: 6, 38, 49

IMPACTS

Son impact n'est pas documenté en Outre-Mer. Ailleurs, il peut occasionner des dégâts sur les cultures céréalières et fruitières, ainsi que sur les stocks de grains. Les connaissances sur son impact sur les écosystèmes naturels sont très limitées. Il serait susceptible d'avoir un impact négatif sur les oiseaux indigènes avec lesquels il pourrait entrer en concurrence pour les ressources alimentaires ainsi que pour la nidification.

Sur le plan sanitaire, il est l'un des réservoirs du virus de la fièvre du Nil Occidental (West-Nile virus) aux Etats-Unis.

USAGES

--	--	--	--	--

RÉGLEMENTATION / programme de contrôle

Le moineau domestique ne fait pas l'objet de programmes spécifiques de lutte à La Réunion.

Cette espèce fait partie des espèces protégées en France métropolitaine (Arrêté du 29 octobre 2009) et en Europe (Directive du 2 avril 1979). La détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non de spécimens européens de l'espèce sont interdits sur tout le territoire national.